

Ces mesures fédérales sont bien connues dans l'Ouest du Canada, mais il n'est pas inutile de les récapituler encore un fois. Onze jours après le dépôt en Chambre du rapport de la Commission Hall, la plus importance de ses recommandations était appliquée: 1,800 milles environ de lignes de chemins de fer des Prairies étaient ajoutés au réseau de base garanti jusqu'à l'horizon 2000. Cela portait à 14,226 milles la longueur totale garantie, qui représente maintenant les trois-quarts de toutes les voies des Prairies.

La création du Comité d'action des chemins de fer des Prairies a été elle aussi une initiative extrêmement importante du gouvernement. Je déplore que certains s'attachent à dénigrer le temps et l'énergie consacrés à ce comité par quatre personnalités des Prairies. Ce comité a déjà exercé une action non négligeable pour l'évolution de notre réseau de transport de grain en levant rapidement l'incertitude qui régnait dans plusieurs collectivités quant à l'avenir de leurs lignes ferroviaires, et il laisse espérer le même résultat pour de nombreuses autres collectivités.

Mais l'amélioration des lignes secondaires des Prairies est sans doute le meilleur programme qu'ait instauré le gouverne-

L'ajournement

ment du Canada. Il a été entrepris l'automne dernier et ses résultats sont déjà visibles sur la sous-section Conquest. Le gouvernement va dépenser 175 millions de dollars pour les trois premières années de ce programme décennal. Une fois terminé, des wagons-trémies pourront circuler sur toutes les lignes secondaires à des vitesses plus élevées qu'à l'heure actuelle. Notre réseau pourra ainsi transporter un volume de grain nettement plus important. Étant donné la dégradation rapide des voies nous devons intervenir rapidement avant que le réseau ne soit totalement détérioré et c'est ce qu'a fait le gouvernement du Canada.

On a également suivi une des recommandations du rapport Hall en décidant récemment d'améliorer les installations de Prince-Rupert.

Si j'avais plus de temps, je pourrais vous en dire davantage sur le transport, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)